



Collège de Godinne-Burnot

Internat Saint-Paul

Godinne, le 23 août 2019

Chers parents,
Chers internes,

Nous voici presque arrivés au terme des vacances d'été et à l'aube d'une nouvelle année scolaire.

L'entrée de l'internat se fera cette année en deux jours :

- le dimanche 1^{er} septembre à 17h pour les élèves de primaire et du 1^{er} degré (1 – 2)
- le lundi 2 septembre à 19h pour tous les autres élèves.

Au terme de la partie scolaire de la rentrée (discours de bienvenue, composition des classes et rencontre avec les titulaires), nous partagerons un repas sandwich. Par la suite, vers 19h le dimanche et vers 20h30 le lundi, un temps plus important sera consacré à l'installation en chambre. Ce sera le moment propice pour arranger, décorer et personnaliser son lieu de vie pour l'année à venir. Vers 20h le dimanche et vers 21h le lundi, chaque éducateur réunira ses élèves afin de leur donner les premières informations et les accueillir de manière plus officielle.

Les journées des 29 et 30 août, de 10h à 20h, seront réservées aux élèves qui souhaiteraient réaliser un aménagement plus conséquent de leur chambre (changement de mobilier, travaux de peinture...) Ceux-ci doivent signaler leur venue auprès de Madame Dricot (redactrice@godinne.be) pour le mercredi 28 août afin de nous permettre de tout organiser.

Nous vous rappelons que, pour des raisons d'hygiène, les oreillers ne sont pas inclus dans le mobilier et que chacun est tenu d'apporter son matériel de couchage. Les internes qui souhaitent bénéficier des matelas du collège sont tenus d'y mettre une alèse. Afin de vous aider dans les préparatifs de cette rentrée, nous vous invitons à consulter les listes jointes à cet écrit qui reprennent le matériel nécessaire.

Veillez noter que la semaine prochaine, vous recevrez un nouveau courrier reprenant les coordonnées de contact pour les divers aspects de la vie de votre enfant à l'internat.

N'oubliez pas de consulter le ROI (règlement d'ordre intérieur) sur le site du collège, de déclarer si votre enfant est fumeur ou non-fumeur (ne concerne que les 5^{èmes} et 6^{èmes}) et s'il rentrera durant l'année, le dimanche soir ou le lundi matin.

En vous remerciant, une fois encore pour la confiance que vous nous témoignez, je vous prie d'agréer, Chers parents, Chers internes, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A-S. Geurts
Directrice